

## **Algérie : un projet de loi modifiant la loi sur la pêche en cours d'élaboration**

Un projet de loi modificatif de la loi sur la pêche est en cours d'élaboration, a annoncé, hier à Aïn Témouchent, le ministre de la Pêche et des Ressources halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi.

Un projet de loi modificatif de la loi sur la pêche est en cours d'élaboration, a annoncé, hier à Aïn Témouchent, le ministre de la Pêche et des Ressources halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi. Répondant aux préoccupations des professionnels du secteur, lors d'une rencontre abritée par le siège de l'APW, le ministre a précisé que "ce projet de loi introduira le système de coopérative ou de groupement d'intérêt commun qui permettra à la corporation d'acquérir les équipements et matériels nécessaires à leur activité". "Le rôle de l'État ne sera plus de vendre ou d'acheter ces équipements. Il y a des expériences à capitaliser", a-t-il souligné, avant d'ajouter que les professionnels doivent s'organiser et intégrer la Chambre nationale de pêche et d'aquaculture qui constitue un cadre de concertation et de règlement des problèmes collectifs propres à la profession.

Un dispositif organisationnel permettant d'importer ces équipements par le biais de la Chambre nationale de pêche et d'aquaculture peut s'effectuer, a signalé le ministre, à ce propos. Cette visite, qui s'inscrit dans le sillage de la tournée effectuée dernièrement par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, dans cette wilaya, a permis à M. Ferroukhi de rappeler les objectifs de la feuille de route de son ministère qui concernent, en premier lieu, l'achèvement des projets inscrits dans le cadre du programme du Président de la République. "Le secteur de la Pêche a besoin de toutes ses composantes qui sont appelées à travailler de concert. Pour cela, la convention liant les trois départements ministériels (Pêche, Transports et Travaux publics) agissant au niveau de ports sera relancée", a souligné le ministre. Dans ce même cadre, M. Ferroukhi a rappelé que le gouvernement a alloué un montant de plus de quatre milliards de dinars pour l'amélioration des conditions de travail au niveau des ports de pêche.

À l'avenir, le dossier de restructuration des entreprises de gestion des ports de pêche sera étudié, a-t-il déclaré en substance. À propos de l'endettement des armateurs, le ministre a précisé que la loi de finances pour 2014 a introduit des bonifications de taux d'intérêt dans le cadre du Fonds de la pêche, en vue de développer le mécanisme de la reprise de l'investissement qui reste le cheval de bataille du ministère.

"Celui-ci se trouve en face d'une équation portant sur le sauvetage du professionnel et le poisson, tout en contentant le consommateur", a-t-il relevé.

Concernant les sardiniers, le ministre a indiqué qu'un nouveau programme est initié pour l'encadrement de l'investissement dans le secteur en recourant au dispositif de l'emploi de jeunes, dont l'ANSEJ, outre la réhabilitation des anciennes embarcations "qui sera lancée cette année". S'agissant de la formation dans le cadre du VAEP (validation des acquis et expérience professionnelle), M. Ferroukhi a indiqué avoir signé, ces dernières 48 heures, une décision portant sur le retour des classes

spéciales pour la formation des professionnels, avec toutefois des allègements concernant les conditions d'âge et du niveau, notamment. Le ministre avait entamé sa visite la matinée par l'inspection d'un site de huit hectares proposé à l'investissement aquacole par l'exploitation des eaux servant au refroidissement des turbines de la centrale électrique de Targa. Une commission d'experts se rendra la semaine prochaine sur place pour étudier la faisabilité de ces investissements, en raison, notamment, de la présence de chlore dans ces eaux qui sortent à une température entre 28 et 30 degrés, avec un débit entre 31.000 et 93.000 m<sup>3</sup>/heure.

Le site de la centrale de Targa peut servir pour l'exploitation aquacole, à l'instar de celui de la centrale électrique de Cap Djinet de Boumerdès où une ferme aquacole est en exploitation depuis deux ans.

À Beni Saf, le ministre a pris connaissance de l'étude portant aménagement et équipement de la station d'expérimentation (Aquarium) qui a été affectée en 2011 au ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques.

Une autorisation programme de 10 millions DA a été allouée à cette opération, dont les travaux seront lancés en mars pour un délai de 12 mois.

Source : [elmoudjahid](#)  
06-01-2014 | 0:00